



DELIBERATION n° 2016 – 13

Budget rectificatif n° 1

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 31 mars 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le budget rectificatif n° 1 du budget 2016 du Parc national de la Vanoise présenté par le directeur par intérim de l'Etablissement, arrêté en recettes et dépenses à la somme de 6 909 279 € au compte de résultat, soit :**
 - 4 801 701 € de dépenses de personnel ;
 - 1 680 000 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 220 000 € de dépenses d'intervention.
 - 207 578€ de bénéfice
- **Valide la perception de la recette d'investissement à hauteur de 129 920€ et l'augmentation du budget prévisionnel de dépenses d'investissement à hauteur du même montant de 129 920€, afin de permettre à l'établissement de pouvoir effectuer ses dépenses courantes et petites opérations d'investissement inéluctables.**
- **Valide le prélèvement sur le fonds de roulement inchangé par rapport au budget initial, à hauteur de 149 270€.**
- **Autorise le directeur à signer les contrats et conventions de sa compétence, liés à la mise en œuvre du budget ainsi modifié.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 31 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET